

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-147**

| Membres | | |
|---|----------------------------|----------------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 38 |

**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ
CONFIÉE À LA SOCIÉTÉ GRDF: EXERCICE 2020**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : GRÉGORY LOEW

Par délibération n° 2006.138 du 29 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de concession avec la société Gaz de France pour une durée de 30 ans, dûment signée le 19 décembre 2006.

En application de l'article L. 1413.1 du Code général des collectivités territoriale, la commission consultative des services publics locaux est notamment chargée d'examiner annuellement un bilan d'activité de chaque service public confié à un tiers par convention de délégation de service public.

Cette commission s'est réunie le 5 novembre 2021 et a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le bilan d'activité, joint en annexe, de la concession de distribution publique de Gaz établi par GrDF.

Dès lors, conformément à l'article L. 1411.3 du Code général des collectivités territoriales, ce bilan est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les indicateurs techniques et financiers définis par l'article R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution du gaz figurent dans le rapport annuel.

À la lecture de ce rapport, il apparaît notamment concernant :

Le réseau de distribution :

- 94 341 mètres de réseau ;
- 556 000 € investis sur la concession ;
- 68 441 ml de réseau sont surveillés par véhicules de surveillance Réseau.

L'acheminement :

- 5 423 clients du réseau de distribution publique ;
- 105 GWh acheminés ;
- 1, 469 M€ recette d'acheminement ;
- 8,253 M€ de valeur nette réévalué du patrimoine.

Le nombre et types d'incidents :

- 84 incidents dont 7 manques de gaz ou défaut de pression sans fuite, 58 fuites de gaz sans incendie ni explosion, 3 incendies et/ou explosions, 16 autres natures ;
- 205 changements de compteurs (domestique, industriel à soufflet, industriel à piston) ont été effectués.

Un exemplaire de ce bilan d'activité sera transmis à la Sous-Préfecture pour information et mis à la disposition des usagers à la Direction Générale des Services dans les quinze jours suivant la présente délibération.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2020, joint en annexe, établi par la société GrDF au titre de la concession de distribution publique de gaz.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur